



Annexe

Les descriptifs et procédures liés aux actions de mobilité des élèves et des enseignants sont accessibles en cliquant sur l'intitulé du dispositif ou sur la page « [Europe, international et coopération](#) ».

Les actions de mobilité régionales, transfrontalières et en pays germanophones sont financées par le fonds commun abondé par les collectivités territoriales et l'Etat, ainsi que l'office franco-allemand pour le jeunesse (OFAJ).

1. Mobilités des élèves

- [actions culturelles transfrontalières et régionales](#)
- [rencontres de classes](#)

2. [Dispositifs de mobilité et de formation des enseignants](#)

2.1 Dispositifs académiques vers les pays germanophones :

- [formation linguistique](#) (Goethe-Institut)
- [certification en allemand](#) (Unistra / Goethe-Institut)
- [stages d'observation](#) dans les écoles dans le Rhin Supérieur
- [échanges de proximité et national d'enseignants](#)

Certaines actions culturelles bénéficient de sessions ou de réunions d'information avec une présentation du dispositif et de l'outil. Elles sont précisées dans le catalogue des actions en ligne .

2.2 Dispositifs nationaux tous pays

Le [bulletin officiel du 23 juillet 2020](#) dresse la liste des dispositifs visant la mobilité des enseignants. Le descriptif détaillé et les modalités sont accessibles sur le [site](#)

- [Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel](#)
- [Échange poste pour poste avec le Québec](#)
- [Programme CODOFIL](#)

3. Mobilités virtuelles transfrontalières et en pays germanophone

La crise sanitaire a amené à repenser les mobilités et à proposer [des projets transfrontaliers hybrides et des scénarios alternatifs](#).